

Communiqué de l'UD CGT de l'Allier

Rassemblement de soutien à Jacky Belin et Jérôme Gallois : un franc succès

Le mercredi 7 septembre avait lieu le procès en appel de Jacky Belin et Jérôme Gallois, injustement poursuivis pour outrage à agent de la force publique. Le jugement suite au procès en première instance en janvier à Moulins avait été un véritable déni de justice. Le fait qu'à l'époque le président du tribunal était un ancien commissaire de police n'était à l'évidence pas pour rien dans ce jugement.

Les deux militants CGT ont été victimes d'une véritable machination policière qui a débuté à l'occasion d'un rassemblement unitaire contre la réforme Woerth des retraites en novembre 2010 dans un processus de mobilisation qui apparemment déplaisait fort aux autorités à Moulins. Le pouvoir avait sans doute voulu faire de Jérôme et Jacky des exemples dans le but de freiner les ardeurs revendicatives des syndicalistes et des salariés.

La forte mobilisation solidaire qui avait eu lieu en janvier à Moulins avait permis d'atténuer le niveau des peines réclamées par le procureur et de conduire à des sanctions jugées par certains comme relativement modérées, mais toutefois totalement injustes, car Jacky et Jérôme sont innocents et avaient décidé de faire appel.

Ce 7 septembre à Riom a été un nouveau moment d'expression de la solidarité et d'exigence du respect des libertés syndicales et publiques bien mises à mal depuis quelques années. La présence de nombreuses organisations syndicales, politiques, associatives avec plus de 1 000 personnes a démontré toute l'importance que les forces de progrès attachent au droit syndical, au droit de manifester, au droit d'expression.

Les militants CGT de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, mais aussi pour certains de la Nièvre et de la Loire, la présence massive des Cheminots avec en tête le Secrétaire Général de la Fédération CGT ont grandement assuré le succès de cette initiative organisée sous l'égide du Comité Régional CGT Auvergne.

La plaidoirie très combative et fort argumentée de l'avocat de la CGT a démontré tout l'aspect politique des poursuites engagées contre les deux militants et a démonté l'argumentation de l'accusation.

Le jugement est mis en délibéré et sera communiqué le 28 septembre. La CGT forme l'espoir qu'enfin justice sera rendue à Jacky et Jérôme.

Montluçon, le 7 septembre 2011